

**1 - CHAMP D'APPLICATION**

1-1- Les présentes conditions générales sont applicables à tous les travaux réalisés par notre société. Elles sont adressées au Client sur simple demande. Toute acceptation du devis implique, de la part du client, l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions générales. En cas de contradiction entre les conditions particulières figurant au devis signé par le client et celles figurant aux présentes conditions générales, les dispositions du devis sont seules applicables.

1-2- Les présentes conditions générales, le devis et, le cas échéant, son ou ses avenant(s) - ci-après désignés le " Contrat " - ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels nous réalisons les travaux, ou livrons les Produits, commandés par le client.

**2 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES**

Le Client reconnaît avoir eu en communication, préalablement à la passation de commande, d'une manière claire et compréhensible, des présentes Conditions Générales de Ventes et de toutes les informations et renseignements visés aux articles L111-1 à L111-7 du Code de la consommation, et en particulier : les caractéristiques essentielles du ou des produits ou travaux, le prix du Contrat et frais annexes, du délai auquel la société s'engage à honorer la commande ; les informations relatives à l'identité de la société, ses coordonnées postales, téléphoniques et électroniques ; les informations concernant les garanties légales et contractuelles et à leurs modalités de mise en œuvre ; la possibilité de recourir à une médiation conventionnelle en cas de litige (voir article 23).

**3 - DEVIS**

L'offre figurant dans notre devis est valable soixante (60) jours à compter de son émission. Si le client signe le devis après ce délai de 60 jours, nous nous réservons le droit soit de maintenir notre offre, soit d'augmenter les prix en relation avec l'augmentation du coût des matériaux. Les dispositions contenues dans notre offre en constituant l'intégralité, toute prestation n'y figurant pas ne peut faire partie du contrat conclu sur sa base.

**4 - PRISE D'EFFET DU CONTRAT**

Le Contrat est formé dès acceptation écrite de notre offre par la signature du devis par le client. L'acceptation du devis par le client vaut commande ferme et définitive. Néanmoins, et dans le cadre spécifique des ventes réalisées hors établissement (et notamment au domicile du client), le consommateur dispose, en vertu des articles L.221-18 à L221 -28 et suivants du Code de la consommation, sous certaines conditions, de la faculté de renoncer à sa commande dans un délai de 14 jours à compter de la signature du devis (voir article suivant pour le détail). Ce qui signifie qu'en cas de demande d'annulation du Contrat, après les délais de rétractation légaux qui s'y appliquent, le montant de la commande sera dû dans sa globalité. Cela sauf accord écrit - via un protocole d'accord - signé des deux parties.

**5 - DROIT DE RETRACTATION**

Le client déclare expressément avoir pris connaissance de conditions d'exercice du droit de rétractations dans un délai de 14 jours, et les comprendre pleinement. Pour exercer le droit de rétractation le consommateur notifie sa décision de rétractation du présent contrat au moyen d'une déclaration dénuée d'ambiguïté (par exemple par lettre envoyée par la poste à Accédons 3 boulevard du massacre 44800 Saint Herblain ; via le formulaire ci-dessous ou sur papier libre ; ou par courrier électronique à l'adresse [contact@accedons.fr](mailto:contact@accedons.fr)).

Ce droit de rétractation ne peut pas être exercé pour les contrats suivants

- De fournitures de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés (produits réalisés sur-mesure) : cas des monte-escaliers courbes réalisés sur-mesure (type Platinum), ou avec courbes spéciales (différentes d'angles droits), ou encore avec des options spécifiques comme des supports muraux. Ainsi et dès lors que le monte-escalier en question a été mis en production en usine, l'exercice du droit de rétractation ne peut plus être exercé par le client. A fortiori, ce droit de rétractation ne peut pas être exercé par le client pour aucun monte-escalier après installation.

- De fournitures de biens avec une demande de pose urgente, ou selon un délai précis exigé par le client. Ces demandes spécifiques doivent être précisées à l'écrit par le client sur le devis, ou autre courrier adressé à la société, et être sans ambiguïté.

**6 - PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Tous les documents techniques, notamment études et projets, que nous remettons au client demeurent la propriété exclusive de notre société, seule titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces documents, et doivent lui être restitués à sa demande. Le client s'engage à ne faire aucun usage de ces documents qui serait susceptible de porter atteinte à nos droits de propriété industrielle ou intellectuelle. Il s'engage, en outre, à ne pas les reproduire ou les communiquer à un tiers, sans notre autorisation préalable et écrite.

**7 - DEROULEMENT DU CHANTIER - PRESCRIPTIONS TECHNIQUES**

Le client s'engage à nous laisser le libre accès au chantier. Dans le cas de travaux poussièreux réalisés à l'intérieur d'une pièce meublée, le nettoyage du mobilier reste à la charge du client, à moins que cette prestation ait été prévue dans le devis. Nous nous engageons à nettoyer le chantier régulièrement et à laisser les locaux libres d'accès le soir et le week-end, sauf cas particuliers. Les travaux seront exécutés conformément aux règles de l'art en vigueur à la date d'établissement du devis. Sauf accord contraire, les matériaux utilisés seront conformes aux normes de qualité et de choix prévues au devis.

**8 - RECEPTION DES TRAVAUX**

Il est procédé à la réception de nos travaux dès l'achèvement de ceux-ci. A cette occasion, nous nous réunissons avec le client afin de signer le procès-verbal de réception.

**9 - DELAI D'EXECUTION**

Le délai d'exécution de nos prestations peut être prolongé de la durée des journées d'intempéries, d'un retard de fourniture de matière première, ou impossibilité d'approvisionnement d'un matériel nécessaire à l'exécution de la commande. La société le cas échéant informera le client des retards possibles et fera de son mieux pour honorer la commande du client dans les meilleurs délais possibles.

**10 - LE PRIX DU MARCHÉ**

Le prix est établi forfaitairement. Les factures seront soumises au taux de TVA en vigueur à la date de la facturation.

Les travaux en supplément de l'offre initiale demandés par le client et acceptés par notre société feront l'objet d'avenants signés par les deux parties, spécifiant les conditions de prix de ces travaux et les changements éventuels de délais d'exécution qu'ils entraînent. Il en sera de même en cas de diminution ou de modification dans la nature apportée à ces travaux.

**11 - MODALITES DE PAIEMENT**

A partir du 8ème jour après la signature du devis, le client versera un acompte de 50% et ce toujours au minimum 48H avant la date de livraison ou d'installation, ou des travaux. Un pourcentage différent d'acompte pourra être noté sur le devis personnalisé. Les conditions notées sur le devis seront alors applicables.

Le solde du prix du devis est payable à la réception des travaux.

Seul l'encaissement effectif du chèque ou la réception du virement sont considérés comme valant complet paiement.

**12 - INTERETS MORATOIRES - DECHEANCE DU TERME**

Les paiements effectués après la date figurant sur la facture et après l'échéance fixée à l'article 11 ci-dessus ouvrent droit, sans mise en demeure préalable, au paiement d'intérêts moratoires calculés par jour calendaire de retard, à un taux égal au taux de l'intérêt légal pour l'année en cours. Ils entraînent, en outre, de plein droit, l'exigibilité immédiate du paiement de toutes les factures émises et non encore échues.

**13 - SUSPENSION DES TRAVAUX**

Nous nous réservons la faculté de suspendre l'exécution des travaux 3 jours après une mise en demeure de régulariser un défaut de paiement restée infructueuse. La reprise des travaux est subordonnée à la reprise des paiements ou à la fourniture d'une garantie suffisante. A compter du jour de la suspension des travaux, les risques afférents aux matériaux et matériels restants sur le chantier et aux travaux déjà effectués ainsi que la garde du chantier, sont transférés au client jusqu'à la reprise des travaux.

**14 - RESILIATION**

L'ajournement des travaux par le client pendant plus de trois (3) mois à compter de la date fixée contractuellement pour leur démarrage ou une mise en demeure de régulariser un défaut de paiement restée infructueuse pendant plus de dix (10) jours, peuvent donner lieu, si bon nous semble, à la résiliation de plein droit du Contrat, sans préjudice de tous dommages-intérêts. Le solde du Contrat est établi sur la base d'un constat des travaux exécutés à la date de la notification de la résiliation.

**15 - PROPRIETE DES MATERIAUX**

Avant leur incorporation à l'ouvrage, les matériaux livrés sur le chantier demeurent notre propriété, nonobstant le paiement de tous acomptes ou soldes du chantier. Le bénéfice des articles 551 et 552 du Code civil est expressément écarté par l'acceptation de notre offre et nous conservons la propriété des ouvrages que nous avons exécutés jusqu'au paiement intégral du prix en principal, intérêts, frais et tous autres accessoires découlant du Contrat. Le client s'interdit de donner en gage ou de céder la propriété des ouvrages soumis à la réserve de propriété.

**16 - TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES**

La société prend très au sérieux le respect de la vie privée et la protection des données à caractère personnel de ses Clients et s'engage à mettre en œuvre les mesures adéquates pour assurer la protection des données concernant le client. Les données sont conservées le temps nécessaire pour la finalité poursuivie. La société s'engage, à la demande du client, à détruire ou renvoyer les données au terme du service et justifier auprès du client qu'il n'en conservera aucune copie.

**17 - DROIT D'INSCRIPTION SUR LISTE D'OPPOSITION AU DEMARCHAGE**

La loi n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, permet à toute personne de refuser d'être démarchée par un professionnel avec lequel elle n'a pas de relation contractuelle en cours.

Pour cela vous pouvez vous inscrire gratuitement sur la liste contre le démarchage téléphonique sur le site <https://www.bloctel.gouv.fr/>. Conformément au RGPD du 25 Avril 2016, nous vous précisons que les informations demandées par Accédons, responsable du traitement, sont nécessaires pour la gestion de votre demande et au suivi de notre relation commerciale. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation au traitement de vos données personnelles ainsi que d'un droit à la limitation et à la portabilité de vos données et d'en définir le sort après votre décès. Pour l'exercer, écrivez-nous par courrier ou courriel, en précisant vos coordonnées et en joignant la copie de votre pièce d'identité.

**18 - GARANTIE LEGALE**

Les biens proposés par la société bénéficient de plein droit de la garantie légale de conformité et de la garantie des vices cachés. Il est rappelé que la garantie s'applique au matériel installé et payé dans sa totalité. Le matériel est garanti contre tout défaut de fabrication ou de matière pendant une durée de 24 mois à compter de la date d'installation. Les batteries sont garanties 12 mois. Il est indiqué que les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de proroger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, l'obligation incombant à la société est ou le remplacement gratuit ou la réparation du matériel ou de l'élément reconnu défectueux par ses services. Les défauts ou détériorations provoqués par l'usure de fonctionnement, la détérioration par accident extérieur, un entretien défectueux, une utilisation anormale, un défaut de surveillance ou de mauvaise condition de stockage, ou encore une modification du produit non prévue si spécifiée par le vendeur sont exclus de la garantie.

**18 - REPARATION**

Les réparations de matériel ou articles achetés auprès de la société qui n'entrent pas dans la prise en charge de la garantie légale définie à l'article précédent des conditions générales de vente, feront l'objet d'un accord de réparation suivant devis accepté. Tous les frais de fourniture de pièces, déplacements et main d'œuvre seront à la charge du client et précisés sur le dit devis. Si un diagnostic sur place est nécessaire avant l'établissement du devis de réparation, celui-ci fera l'objet d'un premier devis accepté avant déplacement du technicien.

**19 - INTEGRALITE DU CONTRAT - MODIFICATION**

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations du client de notre société. Il annule et remplace tout accord, écrit ou verbal, ou toute lettre ou proposition antérieure relative à son objet. Il ne peut être modifié que par un avenant écrit, signé des deux parties.

En cas de modifications, par notre société, des présentes conditions générales, lesdites modifications seront inapplicables aux Contrats en cours.

**20 - RENONCIATION**

Le fait, pour notre société, de ne pas se prévaloir à un moment donné d'une quelconque clause des présentes conditions générales ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

**21 - NULLITE**

Les présentes conditions générales seront réputées applicables dans toute la mesure permise par la loi en vigueur. Si l'une de ces dispositions vient à être nulle en vertu d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision judiciaire devenue définitive, cette nullité n'affectera pas les autres dispositions. La disposition nulle sera réputée modifiée dans la mesure nécessaire pour être rendue applicable ou, si cela n'est pas possible, elle sera réputée inexistante.

**22 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution du Contrat, notre société élit domicile à l'adresse de son siège social et le client, à l'adresse indiquée sur le devis.

**23 - LOI APPLICABLE – LITIGE**

Toute question relative aux présentes conditions générales ainsi qu'aux prestations de services qu'elles régissent sera régie par le droit français. En cas de réclamation, le Client s'adressera en priorité au service clientèle de la société pour obtenir une solution à l'amiable. Le Client et la société feront leurs meilleurs efforts pour parvenir à la résolution à l'amiable du litige.

En cas d'échec, ou si le Client estime qu'il n'a pas obtenu de la part du service clientèle de la société une réponse satisfaisante à sa réclamation au-delà de 2 mois, pourra s'adresser à C&C-médiation, entité désignée comme médiateur référent. Le médiateur de la consommation peut être contacté aux adresses suivantes :

Informations et saisine numérique par formulaire des demandes de médiation [www.mediateurconso-bcf.fr](http://www.mediateurconso-bcf.fr) ; ou bien par courrier à l'adresse postale C&C-Médiation 37 rue des Chênes 25480 Miserey-Salines. Le client devra notamment justifier avoir déjà contacté le service clientèle pour sa réclamation – antérieurement et par écrit. Si la demande du client est déclarée comme recevable par C&C-Médiation, le médiateur traitera le litige (réclamations datant de moins de 12 mois).

En cas de nécessité, les parties conserveront toute faculté de saisir la juridiction compétente. Tout différend non résolu, lié à la validité, l'application, l'interprétation et/ou l'exécution du Contrat, sera soumis aux tribunaux compétents, à l'exclusion de tout recours à l'arbitrage.

**24 - SIGNATURE**

Les présentes conditions générales sont approuvées par le client, par signature au bas du devis ou figure la mention qui fait référence à ces conditions générales de vente Les présentes conditions générales ont été mises à jour le 21/09/2022. Cette édition annule et remplace les versions précédentes.

Le client reconnaît avoir pris connaissance des CGV ici présentes avant de signer ci-dessous :

Signature Client :

Si vous souhaitez annuler votre commande, vous pouvez utiliser le coupon ci-dessous

**MODELE DE FORMULAIRE DE RETRACTATION** – annexe de l'article R.221-1 Décret 2022-424 art 1 2°

A l'attention de Accédons Sarl, 3 boulevard du Massacre, 44800, Saint Herblain ; ou [contact@accedons.fr](mailto:contact@accedons.fr).

Je notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Date de la commande : .....

Nom(s) : .....

Adresse : .....

Date .....

Signature (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :